FIAC
Fédération des Industries d'Aliments Conservés

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réaction de la FIAC groupe poissons à la décision de retirer provisoirement le thon dans les cantines de certaines villes

Les professionnels du secteur ont pris connaissance avec étonnement de la décision des mairies de 8 communes en France de supprimer le thon provisoirement du menu des cantines scolaires.

La profession avait réagi dès la publication du rapport d'une ONG en octobre 2024, qui communiquait des données très éloignées des résultats des contrôles réalisés par la profession et évoquait des non-conformités à la réglementation. À la lecture du rapport de l'ONG, le protocole utilisé ne semble pas respecter les normes en vigueur, ce qui expliquerait de tels écarts.

Les entreprises respectent la règlementation en vigueur et aucun produit mis sur le marché ne dépasse le seuil réglementaire de 1mg/kg. **La profession a rendu public en toute transparence en janvier 2025, tous les résultats des contrôles des huit dernières années : les taux constatés sont en moyenne 3 fois inférieurs au seuil réglementaire.**

En s'engageant à doubler les contrôles, la profession a souhaité par ailleurs réaffirmer la priorité qu'elle accorde à la santé des consommateurs.
Les entreprises ont toujours respecté la réglementation en vigueur et elles continueront à le faire. Ce ne sont pas elles qui décident de la réglementation.
Nous rappelons que, au regard des bénéfices nutritionnels liés à la consommation de poissons, l'Agence Nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (ANSES) a déterminé des recommandations de consommation de poisson sans risque pour la santé des consommateurs, en recommandant notamment de varier les sources d'approvisionnement, les espèces, et en définissant des fréquences de consommation (deux fois par semaine).